



## Gros frais de la part d'un organisme hlm

Par **gilbus**, le **29/06/2011** à **20:28**

Bonjour,  
Bonjour,

Je vais essayer d'être le plus clair possible pour expliquer ma situation.

Lors de mon installation dans mon appartement en janvier j'effectue l'état des lieux d'entrée avec un représentant de l'organisme d'HLM ou l'on me donne qu'une partie des clés pour cause de travaux. Quelque mois plus tard un changement de serrure est effectué sans me prévenir on me prévient après l'intervention du serrurier que les clés sont dans la boîte aux lettres je ne les trouve pas j'appelle le service du logement qui ne veut rien savoir.

Je fais donc appel à un serrurier et bien sûr l'organisme ne me rembourse pas et l'assurance n'était pas assez solide pour ce genre de situation.

Je quitte donc les lieux en donnant mon préavis qu'il ne voulais pas réduire à un mois ce qui a décalé le jour de l'état des lieux de sortie.

Quelque mois plus tard je reçois mon relevé de compte locataire bouche bée :

je dois payer le loyer résiduel les clés qui ont été soit déposés dans la boîte aux lettres. et le serrurier car je n'avais pas changé la serrure (il y en avait 2 heureusement qu'il n'ont pas changé les 2) mais j'avais simplement fait une ouverture de portes.

Merci de m'aider que dois-je faire les payer en partie ? faire un avocat ? Quelles sont mes droits merci

Par **mimi493**, le **29/06/2011** à **22:04**

Je ne comprends pas bien : vous avez fait changer les serrures ? Vous avez rendu les clés ?